Annonces légales et judiciaires

CERFRANCE
entreprendre. ensemble

EARL DE SAINT GEORGES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 42 240 €
Siège social : 2070 Route de Tain
26600 LA ROCHE DE GLUN
RCS ROMANS 353 588 007

PROROGATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2025, l'associé unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société soit jusqu'au 21 février 2124 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis,
La gérance.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SOCIETE DU PONT DES ALLOBROGES

SCI au capital de 39636,74 €
Siège social : CARRE NATURE
65 CHEMIN DES BOEUFS
26100 ROMANS SUR ISERE
R.C.S. ROMANS SUR ISERE 394 900 351

Aux termes de l'AG du 19/05/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 13 RUE AN AOD 29730 PLOBANNALEC LESCONIL à compter du 19/05/2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de ROMANS SUR ISERE.

SARL PREALPES

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier les Plantiers
26400 MIRABEL ET BLACONS
525 249 314 RCS ROMANS SUR ISERE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15.12.2024 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04.04.2025, le capital social a été réduit d'une somme de 600 euros, pour être ramené de 5 000 euros à 4400 euros par rachat et annulation de 24 parts sociales.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.04.2025 a décidé que la dénomination sociale sera désormais PREALPES au lieu de SARL PREALPES et ce à compter de ce jour.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis,
La gérance.

MK RESTAURANT

Rectificatif

Additif à l'annonce parue le 16/01/2025, concernant la société, il faut ajouter en nom commercial "Aux ptits plats"et ce à partir de la date de création.

Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur https://www.agriculture-dromoise.fr, rubrique publications légales

safer Auvergne-Rhône-Alpes

APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0103 01 JMC : superficie totale : 6 ha 88 a 36 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : MONTÉLIER (6 ha 88 a 36 ca) - 'CHIRETTE' : ZP-217-218. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie. Condition particulière : engagement à louer les terres par bail rural.

AP 26 25 0050 01 MV : superficie totale : 1 ha 16 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LAPEYROUSE-MORNAY (1 ha 16 a 80 ca) - 'LES MORELLES' : ZI-10. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0093 01 VR : superficie totale : 5 ha 12 a 00 ca dont 90 a 00 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA ROCHE-SUR-GRANE (5 ha 12 a 00 ca) - 'LES COQUILLES' : A-162 - 'LE CHAUCHANEAU' : D-7-8-9-10-21. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AS 26 25 0100 01 VR : superficie totale : 2 ha 66 a 29 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : LIVRON-SUR-DRÔME (2 ha 66 a 29 ca) - '0910 RTE D ALLEX' : ZH-61. Zonage : A. Occupation : Occupée

AS 26 25 0108 01 EP : superficie totale : 7 ha 69 a 52 ca dont 1 ha 36 a 07 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : ROYNAC (7 ha 69 a 52 ca) - 'LE MONTAGNER' : ZA-21-45. Zonage : A, ZAP. Occupation : Libre

AS 26 25 0114 01 EP : superficie totale : 2 ha 13 a 56 ca dont 94 a 97 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : LE POËT-LAVAL (2 ha 13 a 56 ca) - '0070 CHEMDES RAMIERES' : ZA-153. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 26 25 0113 01 EP: superficie totale : 1 ha 57 a 10 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : LA BÂTIE-ROLLAND (1 ha 57 a 10 ca) - 'LE POULI' : ZC-31. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 26 25 0119 01 MV : superficie totale : 22 ha 00 a 86 ca dont 2 ha 95 a 04 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHANTEMERLE-LES-BLÉS (20 ha 30 a 81 ca) - 'CROIX DES MORTS' : AC-126-127-136-137-142-143-145-146-147-152-153-154 - 'LES VEES' : AC-188-189-203ZK-21 - 'BEL AIR' : ZI-6-11 - 'MAS DES VEES' : ZK-16-18-20. SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS (1 ha 70 a 05 ca) - 'ROSTIGNERE' : ZM-14. Zonage : CHANTEMERLE-LES-BLÉS : A, N - SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **14/06/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer http://www.safer-aura.fr, soit par mail à direction01@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Maison de l'agriculture 4, avenue du Champ de Foire BP 84 01000 BOURG EN BRESSE - Mail : direction01@safer-aura.fr.

DES ANDRILLOTS

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 82 231,00 €
Siège social : 220 Chemin des Seyvons
26 600 GRANGES-LES-BEAUMONT
323 610 337 RCS ROMANS

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes du PV d'AGE en date du 30/04/2025, les associés ont approuvé la cession d'une part sociale de Madame COURTIAL Sandrine, associée, à Monsieur COURTIAL Baptistin, Gérant et nouvel associé.

En conséquence l'article 8 « parts sociales » des statuts a été modifié.

Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La gérance

SAS LOS HERMANOS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/05/2025, constitution de la SAS LOS HERMANOS au capital de 100 €, sise 7 Avenue Léon Aubin, 26250 LIVRON SUR DROME

Activité : Coiffure hommes et enfants, achat/vente produits cosmétiques, achat/vente boissons non alcoolisées

Durée 99 ans

Président : M. THIBAUD Enzo, né le 19/06/1997 à Valence, demeurant 3 Bis Chemin de Maucras, 26800 ETOILE SUR RHONE

Directeur général : M. DE RUEDA Yanis, né le 11/09/1998 à Guilherand Granges, de nationalité française, demeurant 24 rue du Dr Lherbier, 26250 LIVRON SUR DROME

Admission AG et exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix

Clauses d'agrément : parts librement cessibles

Inscription du RCS de Romans sur Isère

Etude de Maîtres Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS
Notaires associés à MONTMEYRAN (Drôme), 8 Grande Rue

LES JARDINS DE JULIETTE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Florian SAINT-DIZIER, Notaire Associé à MONTMEYRAN (26), le 26 mai 2025,

A été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LES JARDINS DE JULIETTE.**

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, à titre civil, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : LA BAUME-CORNILLANE (26120), 546 chemin des Chollières.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 eur) divisé en100 parts de dix euros (10 €) chacune, n° 1 à 100. Apports : en numéraire uniquement.

Gérance : M. Patrick Paul Joël MOTTIN, demeurant à LA BAUME-CORNILLANE (26120) 546 chemin des Chollières. La durée de ses fonctions est indéterminée.L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ou ascendant ou descendant d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
Le notaire.

SCP X. de LOSTALOT et D. MONTEILLET
Commissaires Priseurs Judiciaires
352 rue Faventines 26000 VALENCE

Tél. 04 75 56 58 27
Fax 04 75 55 26 61
Internet : www. interencheres.com
Email : judiciaire@encheres-valence.com

MARDI 10 JUIN

A 14 h à l'Hôtel des Ventes, 352 rue Faventines 26000 VALENCE (en présentiel sur projection vidéo et simultanément en LIVE) (après liquidation judiciaire Cave Viticole)

Cuves inox, fibre de verre ou béton – Amphores en grès - Echangeur tubulaire – Pompes à vin, à marc – Filtre à plaque – Etiqueteuse/capsuleuse ENOS PIU – Scotcheuse à carton – gerbeur électrique – Outillages électroportatif – Pressoir VASLIN – Erafloir SOCMA – 10 portes-tonneaux inox – Convoyeur à tapis, etc

MATERIEL AGRICOLE : Disque QUIVOGNE – Broyeurs – 2 interceps – 2 bennes à vendange – Semolr AGRIC – Pulvérisateur CALVET – etc

Tracteur agricole FENDT de 1999 – VP LAND ROVER de 1995 (à restaurer)

STOCKS : Vins en cuve (Côte du Rhône blanc/rouge pour +/- 86 hectolitres) – Vins en tiré-bouché BREZEME rouge 2023 / blanc 2023 / non millésimé, en tout 9099 bouteilles et 314 Magnums

Expo sur place à Allex le mardi 10 juin de 11 h à 12 h.
Enlèvement : LUNDI 23 JUIN de 9 h à 14 h.

Chronique paie

	Valeur des cœfficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2025	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		
Palier 1	9	11	11,88 €	1801,84 €
Palier 2	12	16	11,88 €	1801,84 €
Palier 3	17	24	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25	35	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36	51	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52	73	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74	104	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105	143	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144	196	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197	270	18,04 €	2736,07 €
Palier 11	271	399	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400		23,46 €	3558,10 €

Cotisations accident du travail	Taux à la baisse pour 2025 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,20
130 Elevage gros animaux	2,44
140 Elevage petits animaux	3,98
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,16
190 Viticulture	3,73
400 Entreprises de travaux agricoles	2,61
Autres salariés tous secteurs	
- Personnel de bureau	1,15
- Apprenti	1,95

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,35 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou co-titulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2025
(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : mercredi 1er janvier 2025
- Lundi Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1er mai 2025
- Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Fête nationale : lundi 14 juillet 2025
- Assomption : vendredi 15 août 2025
- Toussaint : samedi 1er novembre 2025
- Armistice : mardi 11 novembre 2025
- Noël : jeudi 25 décembre 2025

Cotisations sociales (non TAM/cadres) au 01.01.2025

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale				
Assurances sociales : maladie, maternité, décès				
• rémunération ≤ 2,5 Smic	3 666 €	7 %	0 %	7 %
• rémunération > 2,5 Smic		13 %	0 %	13 %
Vieillesse plafonnée		8,55 %	6,90 %	15,45 %
Vieillesse déplafonnée		1,90 %	0,40 %	2,30 %
Allocations familiales				
• rémunération ≤ 3,5 Smic		3,45 %	0 %	3,45 %
• rémunération > 3,5 Smic		5,25 %	0 %	5,25 %
Accident du travail		Variable	0 %	
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30%	0%	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%
Chômage	14 664 €	4,05%	0%	4,05%
Retraite complémentaire (Agrica)	3 666 €			
Retraite complémentaire				
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*		3,94 %	3,93 %	7,87 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS		10,80 %	10,79 %	21,59 %
Contribution d'équilibre technique (CET)				
• Rémunération supérieure au PMSS		0,21%	0,14 %	0,35 %
Contribution d'équilibre général (CEG)				
• Tranche1 : entre 0 à 1 PMSS		1,29 %	0,86 %	2,15 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS		1,62 %	1,08 %	2,70 %
Retraite supplémentaire des non-cadres				
Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		0,50 %	0,50 %	1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,25 %	0%	0,25 %
Service santé au travail	3 666 €	0,42%	0%	0,42%
OCAPIAT (entreprise moins de 11 salariés)				
CDI et CDD saisonniers		0,55%	0 %	0,55 %
CDD autre que saisonniers		1,55%	0 %	1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA		0,05 %		0,05 %
AFNCA *pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses*				
ANEFA		0,01 %	0,01 %	0,02 %
PROVEA *pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires.*		0,20 %		0,20 %
ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,04 %		0,04 %
ADEFA		0,06 %	0,04 %	0,010 %
Contribution au dialogue social		0,016 %		0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail				
- A partir de 6 mois d'ancienneté		0,74 %	0,37 %	1,11 %

Le service juridique social de la FDSEA 26,
Sébastien Bernard